

Châlons-en-Champagne, le 31 mars 2021

Affaire suivie par : Cathy LEMOINE/Léo MRAD  
Tél. : 03.26.70.82 52/03.26.70.82.46  
Mél. : cathy.lemoine@marne.gouv.fr  
leo.mrad@marne.gouv.fr

Réf. : PC 051 433 21 B001

### **Note - Projet photovoltaïque : PLICHANCOURT**

**Communes :** PLICHANCOURT

**Adresse du projet :** Lieux dits « Les margarines »

**Document d'urbanisme de la commune :** Carte communale approuvée le 24/09/2013

**Objet :** centrale solaire photovoltaïque au sol

**Superficie totale de la parcelle :** environ 9,5 ha

**Emprise au sol du projet :** 4,3 ha

**Surface projetée au sol des panneaux photovoltaïques :** 28 000 m<sup>2</sup>

**Production estimée :** 4 700 MWh/an

**Demandeur :** KRONOS IB VOGT 14 SAS représentée par Frank BOHNE

La société KRONOS IB VOGT 14 SAS a déposé une demande de permis de construire portant sur l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur environ 4,3 hectares pour 10 605 modules photovoltaïques implantés sur des structures dont la hauteur maximale, en partie haute, est de 3,50 mètres maximum. Le projet prévoit également la construction de 2 postes de transformation, d'un poste de livraison et d'un local de maintenance. Une clôture grillagée de 2 mètres de haut sera disposée sur le pourtour du site ainsi que 2 portails, un au niveau de l'entrée principale au sud-ouest, une autre entrée secondaire pour l'accès au SDIS sera située au sud-est du site. Un système d'alarme anti-intrusion sera installé au niveau de la clôture. La production de l'installation est estimée à environ 4 700 MWh/an, ce qui équivaut à l'alimentation de 1 020 ménages.

Le projet se situe sur la commune de Plichancourt qui fait partie de la communauté de communes des Côtes de Champagne et Val de Saulx.

La demande de permis de construire a été déposée en mairie de Plichancourt le 5 janvier 2021 et enregistrée sous le numéro PC 051 433 21 B0001.

L'installation projetée est considérée comme un "*ouvrage de production d'électricité à partir de l'énergie solaire*" et développe une puissance supérieure à 250 kWc. Au vu des dispositions des articles R122-2 et R123-1 du Code de l'environnement, le projet fait l'objet d'une évaluation environnementale et par la suite est subordonné à la réalisation d'une enquête publique.

L'enquête publique se déroule conformément aux dispositions des articles L123-1 et suivants du Code de l'environnement. De plus, l'enquête est ouverte et organisée par l'autorité préfectorale qui est l'autorité compétente pour prendre la décision en vue de laquelle l'enquête est requise.

En application de l'article R123-8 du Code de l'environnement, le dossier comprend un dossier complet de la demande de permis de construire qui regroupe les pièces énumérées aux alinéas 1° à 6° de ce même article.

À l'heure actuelle la demande de permis de construire est en cours d'instruction. Les consultations des différents services et organismes ont également débuté. Le permis ne pourra être délivré qu'une fois l'enquête publique terminée.

Enfin, s'agissant de la procédure d'autorisation relative aux centrales photovoltaïques, elle se déroule selon les modalités suivantes :

- le délai d'instruction d'un dossier complet part de la réception par l'autorité compétente du rapport du commissaire enquêteur ou de la commission d'enquête (R423-20 Code de l'urbanisme) ;
- le délai d'instruction est de deux mois à compter de la réception par l'autorité compétente du rapport du commissaire enquêteur ou de la commission d'enquête. (R423-32 Code de l'urbanisme) ;
- le défaut de notification d'une décision expresse dans le délai d'instruction vaut décision implicite de rejet lorsque le projet est soumis à enquête publique (R424-2 Code de l'urbanisme) ;
- le préfet est compétent pour délivrer le permis de construire pour les ouvrages de production, de transport, de distribution et de stockage d'énergie lorsque cette énergie n'est pas destinée, principalement, à une utilisation directe par le demandeur (L422-2 et R422-2 Code de l'urbanisme).

**Le Chef de la Cellule Autorisations et Fiscalité de l'Urbanisme**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Léo Selim MRAD', with a horizontal line underneath.

**Léo Selim MRAD**